

## LETTRE DES AMIS n° 131

### \* DATES À RETENIR

. **Samedi 16 mars** prochain, à **10 heures** précises, aux Archives départementales, première conférence de Monsieur **Pierre Gérard**, Conservateur général honoraire du Patrimoine, Président d'honneur de notre Association.

Thème abordé : "*Saint-Sernin des origines à la fin du XIIe siècle : évolution matérielle et morale*".

. **Samedi 23 mars**, à **10 heures** précises, aux Archives départementales, deuxième conférence de Monsieur **Pierre Gérard** consacrée au même thème.

. **Samedi 30 mars : Visite du Cimetière de Terre Cabade** sous la conduite de nos amis MM. **Pierre Gaspard** et **Joseph Giscard**.

**Rendez-vous, à 10 heures précises devant l'entrée principale du cimetière :** avenue du Cimetière.

(Rappelons que l'utilisation d'appareils photographiques ou de caméras est strictement interdite à l'intérieur du cimetière).

. En raison de l'indisponibilité de M. **Daniel Cazes**, Conservateur en chef du Musée Saint-Raymond, le **dîner-débat** consacré à "*Toulouse antique*" qui devait avoir lieu au mois de mars est reporté à l'automne prochain.

Association  
**Les amis des archives**  
de la Haute-Garonne

### \* REMERCIEMENTS

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remercient bien vivement Monsieur **Alain Daguerre de Hureaux**, Conservateur du Patrimoine, Directeur du Musée des Augustins pour la présentation tout à fait remarquable de l'exposition consacrée à l'**œuvre du grand sculpteur polonais Auguste Zamoyski**, faite à l'intention des amis, le vendredi 26 janvier dernier.



Ils adressent également des remerciements tout particuliers, à **Madame Hélène Zamoyska** qui nous a fait l'honneur et l'amitié d'être avec nous, ce jour-là et dont l'intervention a été fort appréciée par tous nos amis.

## \* RÉOUVERTURE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE

Les Archives municipales de Toulouse étant fermées depuis le 1er avril 1995 et personne n'étant en mesure de nous indiquer la date de leur réouverture au public, j'ai adressé en décembre dernier, à Monsieur le Maire de Toulouse, la lettre que voici :

*Toulouse, le 16 décembre 1995*

*Monsieur le Maire,*

*Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude et de celle des nombreux amis, historiens, adhérents de notre Association, au sujet de la fermeture prolongée des Archives municipales. En effet, celles-ci sont fermées au public depuis le 1er avril 1995. La réouverture dans les nouveaux locaux des Réservoirs de Périole, qui était initialement prévue le 30 octobre dernier, n'a pas encore été effectuée. A ce jour, à ma connaissance, le transfert des documents de la rue de Périgord dans les nouveaux locaux n'est même pas réalisé et personne n'est capable de me dire à quel moment il interviendra.*

*Pendant ce temps, chercheurs et étudiants, particulièrement nombreux dans une ville universitaire comme Toulouse, mais aussi tous les amateurs d'histoire locale, sont dans l'incapacité d'effectuer leurs recherches ce qui est, convenez-en, tout à fait regrettable.*

*En tant que Président de l'Association des Amis des Archives je m'adresse à vous, Monsieur le Maire, pour que vous interveniez personnellement afin de hâter la réouverture des Archives dans les nouveaux locaux particulièrement adaptés et dignes de notre ville.*

*En espérant qu'il vous sera possible de nous donner rapidement satisfaction, ....*

**Gilbert FLOUTARD**

Voici la réponse adressée par Monsieur le Maire de Toulouse :

*Toulouse, le 22 janvier 1996*

*Monsieur le Président,*

*J'ai bien reçu votre courrier, par lequel vous me faites part de vos préoccupations en raison de la fermeture prolongée des Archives Municipales.*

*Croyez que je comprends tout à fait votre démarche, mais, comme vous le savez, des travaux supplémentaires ont dû être effectués dans les nouveaux locaux des réservoirs de Périole, qui ont retardé considérablement le transfert des Archives.*

*J'en suis désolé tout comme vous, et en particulier pour les personnes qui souhaitent mener des recherches sur notre histoire locale.*

*J'ai donné des instructions pour que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais possibles : en tout état de cause, **les Archives devraient être à nouveau ouvertes au public avant la fin du mois de mars.***

*Avec mes meilleurs vœux pour l'année 1996,*

*Je vous prie de croire, .....*

**Dominique BAUDIS**

## **\* POUR INFORMATION**

**1) Mercredi 20 mars à 21 heures**, salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat à Toulouse, conférence diaporama organisée conjointement par la Société toulousaine d'Etudes médiévales, le Centre d'Etudes cathares : René Nelli, l'Association des Amis des Archives de l'Ariège.

Sujet abordé : "**Montségur (la mémoire et la rumeur)**".

Intervenants : Mmes **Anne Brenon, Claudine Pailhès.**

MM. **Michel Barrère, Jean Duvernoy, Georges Passerat,  
Michel Roquebert...**

"Montségur est un mythe, nul ne le conteste aujourd'hui. Depuis plus d'un siècle, ils ont été légion à venir se recueillir ou s'exalter dans ce site extraordinaire, poètes, férus d'ésotérisme, amateurs de "géographie sidérale" ou d'un "wagnérisme" dévoyé, militants occitans et depuis quelques décennies, grand public et publicitaires...

Tenu en Ariège en octobre 1995, le colloque "Montségur. La Mémoire et la Rumeur" a célébré le 750° anniversaire du bûcher de 1244.

"La Mémoire" a été évoquée par les historiens médiévistes et les archéologues qui ont abordé l'environnement, c'est-à-dire le pays de Foix des XIIe et XIIIe siècles, la vie à Montségur, les événements du siège et aussi les lendemains, le village du XIVe puis du XVIIe siècle.

Les historiens de la littérature se sont penchés sur la "Rumeur", sur ce que Montségur suscita de production poétique, romanesque et même de bande dessinée, et sur ce que vécut le site du XIXe siècle à nos jours, les visiteurs, les chercheurs de trésor, les fausses trouvailles et les cénacles...

A l'instant même où le fruit de leurs travaux est publié, nos associations ont voulu faire connaître au grand public les dernières découvertes mises en évidence lors de ce colloque. Bien qu'à ce jour, il nous soit impossible de citer un à un tous nos intervenants, lors de cette soirée illustrée par un diaporama de notre ami Jean-Louis Gasc, nous ne manquerons pas déjà d'entrevoir les axes futurs de leurs recherches que l'histoire et le mythe de Montségur ne cessent de susciter."

## **2) Conférences organisées par le Musée Saint-Raymond et l'Association des Amis du Musée Saint-Raymond :**

- Samedi 23 mars, à 16 h : "*L'énigme de Jugurtha*". Intervenant : **Lionel Decramer** de la Section archéologique de l'Association sportive et culturelle du CNES.

- Jeudi 28 mars, à 17 h 30 : "*Un site, une ville : Béziers dans l'Antiquité*". Intervenant : **Claude Lapeyre**, Conservateur du Musée du Biterrois.

Ces deux conférences se déroulent Salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat.

## **3) Centre d'Etude d'histoire de la médecine**

Vendredi 22 mars, à 20 h 30, salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat, conférence du **Docteur Gruber** qui abordera le sujet suivant : "*Histoire de la médecine à Toulouse, au XIIIe siècle*". (Entrée libre).

4) A l'occasion du 9<sup>e</sup> centenaire de la dédicace de la basilique Saint-Sernin, l'**Association du 9<sup>e</sup> centenaire de Saint-Sernin** publie un **volume de mélanges** consacré à Saint-Sernin et à son rayonnement dans le monde chrétien.

Mme **Michèle Pradalier-Schlumberger**, MM. **Marcel Durliat**, **Pierre Gérard**, **Henri Pradalier** et bien d'autres éminents spécialistes ont participé à la rédaction de cet ouvrage.

Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage, qui, pour l'instant, est **mis en souscription**, consultez le prospectus joint à la lettre.

## \* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

**Commingeois, vous avez la parole !**

### Glanures d'histoire cazérienne

#### . Les bienfaits de la vaccine, à Cazères, en 1808

Voici la lettre adressée par le Maire de Cazères au Sous-Préfet de Muret le 26 septembre 1808 :

*Monsieur le Sous-Préfet,*

*"Si je suis dans l'impossibilité absolue de dresser les états des personnes vaccinées et attaquées de la petite vérole que demande M. le préfet par sa lettre du 10 août dernier n° 91 du "Mémorial", c'est faute de renseignements nécessaires.*

*Il y a peut-être 230 enfants vaccinés dans les années 1806 et 1807 et 20 qui ont été attaqués de petite vérole pendant les mêmes années dont il en est mort 4 ou 5 et aucun des parents de ces enfants vaccinés ou attaqués de petite vérole n'a retenu l'époque.*

*On doit seulement vous certifier que cette année 1808 où la petite vérole a singulièrement régné dans cette commune, il y est mort environ cinquante enfants et que pas un seul de ceux qui avaient été vaccinés n'a été atteint de cette maladie malgré qu'il cohabitassent ensemble ; ce qui fournit une preuve bien forte en faveur de la vaccine".*

#### . La population de Cazères en 1808

*"La population de Cazères est de 2058 âmes et 77 militaires sous les drapeaux, soit au total 2135.*

*Elle se décompose comme suit :*

<i>population intra muros .....</i>	<i>883 individus</i>
<i>population des fauxbourgs.....</i>	<i>807 individus</i>
<i>population des métairies.....</i>	<i>368 individus</i>
<i>militaires.....</i>	<i>77 individus</i>
	<hr/> <i>2135 individus</i>

Cette année-là on a enregistré 81 naissances et 92 décès parmi lesquels on dénombre 69 enfants âgés de moins de 10 ans (38 garçons et 31 filles).

**Gabriel MANIÈRE**

Notre amie, Mme **Marie-Louise Alcobendas** de St-Gaudens nous signale une série d'articles intéressants qui figurent dans la "*Semaine Catholique*". Nous lui donnons la parole :

*"La semaine catholique (1861-1992) traite de la vie religieuse dans l'évêché de Toulouse, dans les diocèses de France et à l'étranger.*

*On y trouve également l'historique des grandes églises (Saint-Etienne, Saint-Sernin), des biographies et des pages d'histoire (mort de Louis XVI, séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre l'antisémitisme hitlérien, fin de la liberté en Allemagne, rapports concernant les villes et villages martyrs du diocèse, etc...)"*.

**Marie-Louise ALCOBENDAS**

Textes transmis par Madame **Marie-France Puységur-Mora**,  
chargée de l'Antenne du Comminges.

#### \* AVIS DE RECHERCHE n° 81

Un de nos amis voudrait savoir s'il existe une traduction en français du texte latin relatant la **fondation de l'église de Grenade** en 1297.

Si cette traduction existe, où peut-on la trouver ?

#### \* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 76

Notre ami, **Guy de Ferluc**, Président de la Société archéologique de Lavarur, nous donne des renseignements très précis sur **Moïse Zumero, le dernier des mameluks** décédé à Lavarur le 9 mai 1873. Qu'il soit bien vivement remercié !

#### **Moïse Zumero, le dernier des Mameluks**

Né à Saint-Jean-d'Acre, en Syrie, le 14 avril 1791, **Moussa Z'Meiro al Coussa**, fut baptisé en l'Eglise de Saint-Jean-d'Acre. Il appartenait à une famille de hauts fonctionnaires.

Son père Antoine qui mourut à Chaumes (Seine-et-Marne) avait été Receveur Général de Grand Bureau des Douanes à Boulak\*, puis fit du commerce à Jaffa.

En 1799, à 8 ans donc, il décida de rejoindre l'armée de Bonaparte au Caire.

Le 4 mai 1799, il est admis comme trompette aux Mameluks du Premier Consul. Il part pour la France, à Boulogne et fait partie de l'Armée de l'Observatoire.

\* Ville de Haute Egypte située dans l'oasis de Khargeh.

---

Réformé en 1801 (ou 1804), sans doute parce que trop jeune, ce n'est qu'en octobre 1808 qu'il est réintégré.

De 1808 à 1812, on le trouve en Espagne, avec une échappée en 1809, à Wagram. Le 29 décembre 1808, à Benavente, il est blessé d'un coup de sabre au front. Sans doute en 1810, participe-t-il aux manifestations organisées pour le mariage de Napoléon avec Marie-Thérèse.

En 1812, c'est la Russie où il rencontre le Capitaine Reilhac natif de Lavour. Au passage de la Bérézina, Moïse Zumero a un pied gelé.

En 1813, campagne d'Allemagne, campagne de France ; il est blessé au bras à Courtrai.

Le 10 mai 1816, il reçoit les galons de brigadier. Le 29 mai, il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il se bat à Waterloo et son service prend fin le 17 juillet 1815.

Il se marie le 4 avril 1816 avec Anne Grenade-Gaucher de Chaumes.

En 1825, il obtint la Direction des Postes aux Lettres de Mornant (Seine-et-Marne).

En 1832, il est receveur à Lavour (Tarn), en 1844, à Cholet...

Il prend sa retraite à Lavour où il décède le 9 mai 1873. Il est inhumé dans le cimetière de Lavour.

### **Guy de Ferluc**

Monsieur **Guy de Ferluc** a joint à son envoi une photographie de Moïse Zumero ainsi que la photographie de sa tombe au cimetière de Lavour. Nous vous les communiquons :



Moïse Zuméro



### \* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 78 (suite)

Nous remercions bien vivement notre ami, **Aimé Paris** de Labarthe-sur-Lèze qui nous apporte les précisions suivantes au sujet des "**colonnes mobiles**" évoquées dans la lettre du mois de novembre dernier.

Les colonnes mobiles appelées aussi colonnes de "garnisaires" ont été instituées sous le Premier Empire. Rendues opérationnelles dès leur formation, elles étaient composées de détachements de la gendarmerie complétés de soldats de réserve et de militaires réformés. Elles avaient pour mission essentielle la recherche de tous les citoyens qui se plaçaient en situation de refus au moment de la conscription annuelle normale, ou lors des levées extraordinaires de contingents d'hommes mobilisables appartenant à plusieurs classes. Plus accessoirement elles pouvaient procéder à l'arrestation de déserteurs venus de loin mais signalés dans des lieux précis.

Le premier Mémorial Administratif de la Haute-Garonne paru sous l'Empire, nous indique qu'une colonne mobile très active est en place dans ce département en 1806. Dotée d'un effectif variant entre 120 et 180 hommes, commandée par un officier supérieur<sup>(1)</sup>, elle sera présente ici jusqu'à la chute du régime.

<sup>(1)</sup> La colonne mobile de la Haute-Garonne en 1811 est commandée par le colonel baron de ROLAND ; en 1812 par le général BUQUET ; en 1813 par le général MIGNOTTE.

La mouvance de la colonne mobile, ou de ses détachements, s'effectue en priorité dans les localités ou secteurs dans lesquels on a dénombré le plus grand nombre de réfractaires et de fuyards. Les premiers ne se sont pas présentés au chef lieu de canton devant le conseil de recrutement, alors qu'ils étaient dûment convoqués par écrit ; les seconds ont pris la fuite après enrôlement.

Les successifs arrêtés du Préfet Desmousseaux dès 1806<sup>(2)</sup> vont fixer durablement un important détachement de la colonne mobile fort de 100 hommes dans l'arrondissement de Saint-Gaudens<sup>(3)</sup> *"il sera divisé en deux sections et placé dans deux cantons à la fois chez les parents des conscrits désobéissants. Chaque garnisaire recevra depuis 3 francs jusqu'à 6 francs par jour, sans y comprendre la nourriture et les fourrages qui seront fournis en nature par les soins des maires. Le montant des frais de garnisaire sera versé chaque soir entre les mains du commandant du détachement. A défaut de paiement par les parents, les maires y pourvoiront par l'enlèvement des meubles, fruits ou récoltes. Les garnisaires resteront dans l'arrondissement de St Gaudens jusqu'au moment où tous les réfractaires auront rejoint"*.

De telles mesures répressives qui se voulaient dissuasives ont -elles été suivies de l'effet durable escompté ? non ! Toutes les conscriptions ou levées extraordinaires qui ont suivi font apparaître des listes de réfractaires et de fuyards toujours aussi nombreux<sup>(4)</sup>. Quant aux personnes reconnues coupables d'avoir caché ou hébergé des insoumis elles sont sévèrement condamnées<sup>(5)</sup>.

Alors que les campagnes de l'Empereur, toujours plus lointaines et meurtrières nécessitent de plus longues durées d'incorporation et des contingents plus fournis, les difficultés d'enrôlement demeurent et les mesures de répression se durcissent. L'arrêté du Préfet Desmousseaux du 9 décembre 1811 stipule : *"la présence des garnisaires au domicile des parents de réfractaires pourra être porté au nombre de 4, au prix de quatre francs par jour l'un."*

En novembre 1813, l'ultime levée sur les classes de l'an 11 à 1815<sup>(6)</sup> est assortie de mesures de police complémentaires. Le maréchal Duc de Dalmatie dépêche en Haute-Garonne une colonne mobile extraordinaire forte de 120 hommes. Dans un courrier qu'il adresse aux maires le 10 décembre 1813; le baron Des Touches nouveau préfet dans ce département dit : *"la colonne mobile dont il s'agit ne doit quitter le département qu'après la rentrée de l'universalité des insoumis. Ceux ci ne peuvent donc plus espérer*

(2) Premier arrêté daté du 30 novembre 1806.

(3) Le commandant du détachement de la colonne mobile à St-Gaudens en 1806 est le chef de Bataillon BENETEAU.

(4) La liste établie le 20 janvier 1807, après la conscription de la classe 1808, révèle 339 réfractaires en Haute-Garonne dont 185 pour le seul arrondissement de Saint-Gaudens. La liste établie le 9 avril 1808 après la conscription de la classe 1809 précise qu'il y a eu 241 réfractaires dont 202 dans l'arrondissement de St-Gaudens.

(5) Toute personne reconnue coupable d'avoir caché ou hébergé un insoumis est condamnée à 1 an de prison, 500 francs d'amende et aux dépens (jugements rendus par les tribunaux civils).

(6) Levée de 300.000 hommes sur le territoire national, ordonnée par le Sénatus-Consulte le 24 août 1813.

*d'échapper en aucune manière aux mesures qui vont être prises contre eux. Les réfractaires et les fuyards ne seront plus envoyés comme par le passé au dépôt général des réfractaires à Strasbourg, mais ils seront incorporés de suite dans les régiments de ligne."*

Dans une note du 3 février 1814, il fixe le taux des indemnités journalières à verser aux garnisaires : *"Pour chaque soldat 1 franc, pour chaque brigadier 1 franc 75, pour chaque officier 3 francs. Tout individu chez lequel la garnison sera placée, payera par jour, outre la solde ci-dessus : 1er/ par chaque garnisaire placé chez lui un supplément de 1 franc destiné au fonds commun. 2°/ 2 francs pour la nourriture des chevaux. Les garnisaires auront droit à une indemnité de 12 francs par chaque arrestation de conscrit. A défaut d'insolvabilité de la part du conscrit ou de ses père et mère, les frais de garnison seront supportés par les plus hauts cotisés de la commune."*

Le baron Des Touches qui ne sera pas démis de ses fonctions de Préfet à la chute de l'Empire écrira dans une proclamation aux habitants de la Haute-Garonne : *"Le jour de notre délivrance est enfin arrivé. La divine Providence met un terme à nos maux, et, par miracle inespéré, le trône de ses ancêtres est rendu au digne fils d'Henri IV et de Saint Louis."*

*"A un gouvernement de fer succède un gouvernement paternel et réparateur. La liberté publique n'est plus un vain mot ; la sûreté des personnes redevient inviolable et sacrée....."*

**Aimé PARIS**

### **\* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 79**

A propos d'**études récentes concernant la taille moyenne des français**, notre amie, Mlle **Pradel de Lamaze** nous a communiqué 2 articles particulièrement fouillés abordant ce sujet :

- "La taille et le poids de Français en 1991" (Rapport de stage de l'I.U.T. de Poitiers, avril 1993).

- "Le corps change, son image aussi" (article de Marceline Bodier paru dans le n° 356 de janvier 1995 de la revue de l'I.N.S.E.E.).

Nous y apprenons que la taille moyenne des jeunes hommes de 20 à 29 ans est passée de 1,70 m en 1950 (génération 1921-1930) à 1,76 m en 1991 (génération 1962-1971), soit une croissance de 6 cm en 40 ans.

Par contre, pendant cette même période (1950-1991), les jeunes femmes n'ont grandi en moyenne que de 3 cm.

---

## \* EN PARCOURANT LES REGISTRES NOTARIÉS

### En 1795, un notaire toulousain à l'heure décimale

*"L'an troisième de la République Française une et indivisible et le 26 Floréal vers 8 heures décimales par devant le notaire public de la commune de Toulouse soussigné..."*

Ce début de contrat de mariage, retrouvé dans les papiers de famille, montre que le notaire Gilabert, de Toulouse<sup>(1)</sup>, qui signe cette "grosse", utilisait le "**nouveau système horaire**" !

A "**8 heures décimales**" il était très exactement **19 h 12** minutes de l'horloge traditionnelle.

Le système décimal, créé par la loi du 1er Août 1793, avait été suivi par la réorganisation du "temps" à travers le Calendrier Républicain institué par le décret du 4 Frimaire an II qui, dans la même logique, divisait le jour en dix heures, les heures en dixièmes, centièmes etc.

Restait à appliquer concrètement ce principe. La Convention, par un nouveau décret du 21 Pluviôse an II, appela "**les artistes de la République à concourir**" pour proposer des solutions pratiques avant le 1er Messidor<sup>(2)</sup>. Le décret du 4 Fructidor an II nomma un jury pour décider "des questions relatives au nouveau système horaire".

On peut penser que l'application pratique ait pu commencer en théorie vers le début de l'an III c'est-à-dire vers la fin 1794. On connaît des cadrans destinés à afficher la nouvelle division du jour en comparant à l'ancienne. Des pendules aux nouvelles normes ont été fabriquées et l'on peut en voir au musée Carnavalet à Paris.

Très rares seront les citoyens à se risquer dans ce système qui n'a pu trouver sa place dans un ordre depuis trop longtemps établi !

Cet acte notarié est donc intéressant, mais n'était-il pas un cas isolé ? Pour en savoir plus sur la pratique du notaire, un examen de ses "minutes" s'imposait.

---

(1) Jean Vital Gilabert notaire, doit habiter rue Isalguier qui est aujourd'hui la rue Clémence Isaure. Dans une lettre du 22 Ventôse de l'an III il dit avoir 58 ans (ADHG 1L 408 pièce 48). Ses minutes déposées aux ADHG vont de 1764 à l'an XIII.

(2) Le décret (ADHG 1L 34) définit les deux questions soumises au concours :

1° Question : Quelle est l'organisation la plus simple la plus solide la moins coûteuse à donner aux montres de poche, aux pendules, aux horloges, pour mesurer ensemble ou séparément les différentes parties du jour qui par le décret du 4 Frimaire est divisé en dix heures, chaque heure en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes et quelle est la meilleure manière de les indiquer, soit par le cadran soit par la sonnerie ?

2° Question : Quel est le changement le plus prompt, le plus simple, le plus sûr et le moins coûteux à faire aux anciennes montres, pendules, horloges pour leur faire marquer à la fois l'ancienne et la nouvelle division du jour, ou seulement la nouvelle ?

Première surprise, le registre de l'an III<sup>(3)</sup> commence le 3 Nivôse et explique que Maître Gilabert "*reprend ses activités après 14 mois d'interruption*". Nous reviendrons sur ce point.

Le premier acte donne une indication ambiguë : "*Le 4 Nivôse de l'an III de la République... vers 5 heures*"... Cela peut être midi dans l'heure nouvelle ou 5 heures de l'ancienne...

Les actes qui suivent seront clairement rédigés avec l'heure décimale, mais au fil des pages nous découvrons une profusion de rédactions montrant les difficultés que devaient avoir le notaire et ses scribes à s'adapter au nouveau cadran. Relevons quelques variantes significatives :

- "*après 5 heures répondant à 1 heure du soir de l'ancienne horloge*"
- "*Vers 7 heures répondant à 5 heures du soir de l'ancienne horloge*".

A partir du 17 Nivôse on ose aborder les décimales !

- "*Vers 6 heures 75 minutes répondant à 4 heures du soir de l'ancienne horloge*"
- "*A 3 heures et 75 minutes répondant à 9 heures du matin*"
- "*A 4 heures 55 minutes répondant à 11 heures du matin*"
- "*A 7 heures 90 minutes répondant à 6 heures du soir*".

A partir du 27 Pluviôse les rédacteurs vont abandonner en général la référence à "l'ancienne horloge" mais un vrai problème semble leur être posé par les termes à employer ! Nous découvrons ainsi :

- "*A 6 heures décadales*"
- "*A 6 heures 50 centimes*"
- "*Vers 4 heures décimales*"
- "*Vers 3 heures 25 centimes répondant à 7 heures et demi à l'ancienne horloge*"
- "*Vers 5 heures décimales*".

En Ventôse les hésitations continuent :

- "*5 heures 50 centimes*"
- "*8 heures décimales*"
- "*Vers 6 heures 50 décimes*"
- "*A 5 heures 25 centimes décimales*".

Le 6 Floréal un flottement s'amorce, trois actes du même jour donnent :

- "*Vers 4 heures décimales*"
- "*à 9 heures du matin*"
- "*à 2 heures de l'après midi*".

La plupart des actes suivants sont en heures décimales mais à partir du 28 Prairial on note :

---

(3) ADHG 3E 1078 An III an IV.

- "A 3 heures de relevé"
- "Après midi"
- "Vers 8 heures du matin"
- "Avant midi".

En Messidor, la vieille règle "Avant midi", "Après midi", est reprise et demeurera. Le second registre du notaire a été vérifié et la pratique est identique<sup>(4)</sup>.

Ces nouvelles règles auraient-elles été particulièrement imposées au notariat ? Pour une première approche, les minutes correspondantes de quelques notaires de Toulouse, confrères pris au hasard, ont été vérifiées. Les résultats sont les suivants :

Me ARNAUD<sup>(5)</sup> : aucun changement, continue la pratique "avant ou après midi".

Me MAURAS<sup>(6)</sup> : reprend ses fonctions le 13 Pluviôse et utilise "avant et après midi".

Me CAMPMAS<sup>(7)</sup> : "avant et après midi".

Me TAYAC<sup>(8)</sup> : "avant et après midi".

Me PUGENS<sup>(9)</sup> : reprend ses fonctions le 20 Nivôse. Ce notaire va utiliser une formule hybride dès le premier acte après sa reprise :

- "*après 5 heures répondant à l'après midy (vieux style)*"
- "*avant 5 heures répondant à l'avant midy*".

A partir du 19 Ventôse la formule se simplifie sous la forme :

- "*Après midy (vieux style)*".

A partir du 10 Prairial, (*vieux style*) disparaît.

L'enquête serait bien sûr à poursuivre dans d'autres études. Dans l'immédiat, sans tirer de conclusions, constatons que Jean Vital Gilabert est quasiment le seul à exprimer l'heure avec précision dans le nouveau système et ce, pendant à peu près six mois. Pourquoi ce zèle ?

A défaut de pouvoir répondre, apportons un élément de réflexion...

---

<sup>(4)</sup> ADHG 3E 1079 An III An IV.

<sup>(5)</sup> ADHG 3E 27376 An III.

<sup>(6)</sup> ADHG 3E 5666 An III An IV.

<sup>(7)</sup> ADHG 3E 2131 An III.

<sup>(8)</sup> ADHG 3E 7368 1793 1795.

<sup>(9)</sup> ADHG 3E 6490 1793 An VI.

Pour trois notaires cités, il a été question "d'interruption de fonctions" :

- Me Mauras n'en précise pas les raisons sur le registre consulté...

- Me Pugens indique prudemment que "*Les événements de la Révolution commencée en 1789 ont suspendu ses fonctions de Notaire public...*".

- Me Gilabert est beaucoup plus clair quand il écrit en fin de son premier registre de 1793<sup>(10)</sup> :

*"J'ai suspendu mes fonctions le 7 Septembre 1793 ayant été arrêté sans cause ni motif et conduit vers 1 heure après midi dans la maison de réclusion au couvent de la visitation où j'ai été détenu pendant 14 mois 5 jours n'en étant sorti que le 22 Brumaire de l'an III en vertu d'un arrêté de la Convention nationale... d'après lequel j'ai repris mes fonctions le 4 Nivôse suivant après avoir obtenu un nouveau certificat de civisme"*.

Pour être plus précis, Jean Vital Gilabert pendant sa détention, avait écrit le 22 Vendémiaire de l'an III (13/10/1794) au Représentant Mallarmé, une longue lettre<sup>(11)</sup> pour démontrer son attachement à "*notre immortelle Révolution*", précisant notamment :

*"Je fus toujours l'ennemi de la tyrannie, l'ami le plus ardent de la liberté que j'ai toujours chéri la Révolution parce qu'elle faisait le Bonheur du peuple et le mien en particulier car à cette époque mon travail augmenta considérablement..."*.

Le notaire cite tout ce qu'il a fait : Garde Nationale, Impôts, dons patriotiques, participation aux assemblées de Section etc. et termine par sa situation de famille.

Au bas de cette requête le Maire de Toulouse Groussac<sup>(12)</sup> apporte un avis bien moins enthousiaste :

*"Je connais le citoyen Gilabert, il a rendu des services à ma famille, il a des moyens phisiques et moraux, je lui ai toujours reconnu des principes anticiviques, si l'on peut compter sur le repentir apparent et sur les promesses d'une meilleure conduite alors seulement je voterai pour l'oubli du passé"*.

Le notaire ne devait pas avoir que des amis à Toulouse !

Par décision du 12 Brumaire, le Comité de Sûreté Générale, accepte sa libération<sup>(13)</sup>.

En sortant de la Visitation<sup>(14)</sup>, où en 14 mois 5 jours il avait eu le temps de méditer sur le système métrique, le calendrier et tous les changements en cours, Jean Vital

<sup>(10)</sup> ADHG 3E 1076 1793.

<sup>(11)</sup> ADHG 1L 408 Pièce 48.

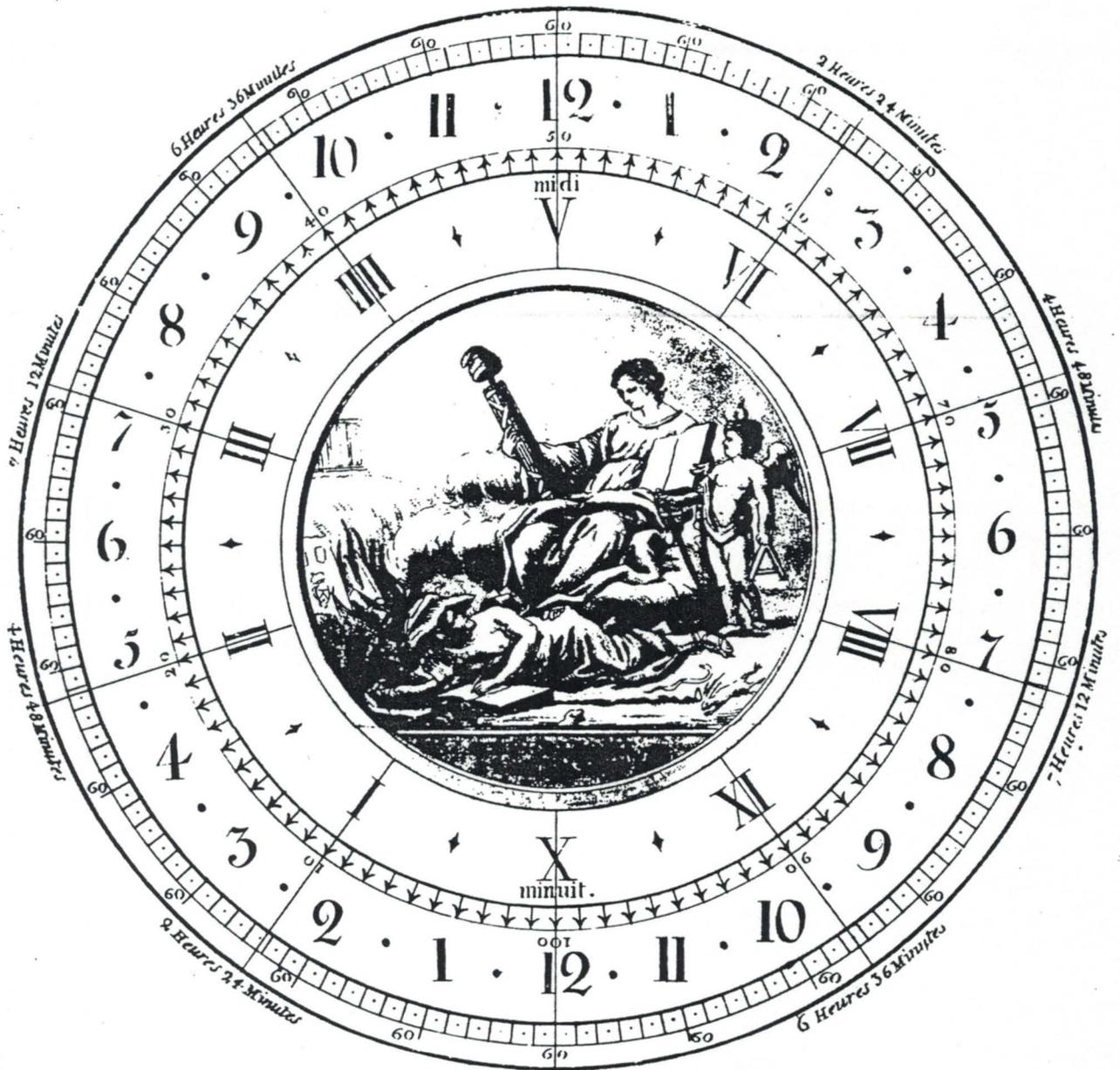
<sup>(12)</sup> Groussac fut arrêté par ordre du représentant Bouillerot le 13 novembre 1794. Il fut assassiné le 22 juillet 1797 près de Bordeaux.

<sup>(13)</sup> ADHG 1L 408 Pièce 49.

<sup>(14)</sup> Le couvent de la Visitation, qui servit de prison, était situé à l'angle des rues aujourd'hui de Rémusat et du Périgord à l'emplacement approximatif des "Galeries Lafayette".

Gilbert dut sans doute se dire qu'il valait mieux mettre de suite sa montre à l'heure... nouvelle !

Pierre LAPEYRE



Projet d'horloge décimale

(Musée Paul Dupuy)

